



Commission Offices de poste, PostReg, Monbijoustr. 51A, 3003 Berne

Aux destinataires selon liste

Berne, le 15 février 2012

Recommandation de la Commission Offices de poste Office de poste 7525 S-chanf

En tant qu'autorité communale compétente, le conseil communal a transmis pour examen à la Commission Offices de poste la décision de la Poste de fermer l'office de poste susmentionné et d'ouvrir une agence dans le magasin Volg au centre du village. Dans sa requête du 11 novembre 2011, il critique la façon de procéder de la Poste et relève en substance le fait que la mise en oeuvre de cette décision ne permettrait plus de garantir dans la zone concernée le service postal universel conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la poste.

La commission a examiné le dossier lors de sa séance du 1^{er} février 2012.

La commission constate que

- dans le présent cas, il s'agit d'une fermeture ou d'un transfert d'un office de poste existant au sens de l'art. 7 de l'ordonnance sur la poste (OPO);
- la commune où est situé l'office de poste est une commune concernée au sens de l'art. 7 OPO;
- la commune a présenté sa requête dans les délais impartis et sous la forme requise.

Dès lors, les conditions prévalant pour saisir la commission sont remplies.

La commission a notamment examiné si

- avant de décider la fermeture de l'office de poste, la Poste a consulté les autorités de la commune concernée et qu'elle a tenté de parvenir à un accord avec elles;
- la Poste a, en l'espèce, tenu suffisamment compte des critères de l'art. 6 OPO concernant les spécificités régionales;
- au moins un office de poste continue de proposer l'offre du service universel dans la région de planification concernée;
- les prestations du service universel restent disponibles pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable.

La commission parvient aux conclusions suivantes

En avril 2009, la commune de S-chanf, alertée par une lettre du syndicat Communication évoquant une éventuelle fermeture de l'office de poste local, s'est adressée à la Poste Suisse. Lors d'un premier entretien en septembre 2009, la Poste a proposé de remplacer l'office de poste, de moins en moins fréquenté, par une agence. Les représentants de la commune ont plaidé en faveur du maintien de l'office de poste, ce d'autant que l'office de poste Ciuos-chel et la succursale de la banque Raiffeisen avaient déjà été fermés dans la commune de S-chanf. L'office de poste au centre du village pourrait donc miser sur un potentiel accru. Au terme d'un deuxième entretien en novembre 2009, au cours duquel le magasin Volg et l'office du tourisme ont été évoqués comme partenaires possibles, la Poste a suspendu les pourparlers, souhaitant trouver un moyen de pouvoir continuer à occuper son personnel. Comme une solution paraissait possible pour 2012, elle a repris contact avec la commune le 5 août 2011 pour lui annoncer qu'elle envisageait de réaliser la solution de l'agence avec Volg comme partenaire, l'office du tourisme n'entrant pas en considération en raison de ses locaux inadéquats. A défaut, il faudrait réduire les heures d'ouverture de l'office de poste à deux heures par jour. Quant à la participation financière proposée par la commune, elle ne constituait pas une solution pour le maintien de l'office de poste. Dans un courriel du 23 septembre 2011, la commune a déclaré qu'elle ne signerait pas la déclaration d'accord pour une solution d'agence. Le 7 novembre 2011, la Poste a notifié par écrit à la commune sa décision en faveur d'une solution d'agence. Le 11 novembre 2011, la commune a saisi la Commission Offices de poste.

Après examen approfondi du dossier, la commission arrive à la conclusion que la solution retenue par la Poste satisfait aux critères de l'art. 6 de l'ordonnance sur la poste. De plus, cette solution tient suffisamment compte des spécificités régionales. Dans la région de planification concernée, il existe encore neuf offices de poste proposant les prestations du service universel, voire l'ensemble des prestations postales. L'agence offre toutes les prestations usuelles du service universel en dehors des transactions en espèces. Les paiements peuvent s'effectuer avec la Postcard et les cartes Maestro. L'office de poste le plus proche proposant l'intégralité des prestations postales se trouve à Zuoz et est accessible en train en deux à six minutes depuis S-chanf. Par ailleurs, les offices de poste de Zuoz et de Zernez sont également aisément accessibles en train depuis le quartier de Ciuos-chel. En outre, S-chanf, Chapella et Ciuos-chel sont reliés à Zuoz et à Zernez par des bus. Les délais prescrits pour l'accès à une distance raisonnable (20 minutes pour les solutions d'agence, 30 minutes pour les zones desservies par le service à domicile) sont respectés; l'agence de S-chanf, le service à domicile à Ciuos-chel et à Chapella ainsi que la batterie de boîtes aux lettres à Susauna assurent une desserte postale suffisante sur le territoire communal. L'augmentation du nombre d'habitants évoquée dans la requête de la commune et l'extension de la zone à bâtir annoncée ne constituent pas des critères selon la législation postale et ne peuvent pas être prises en considération par la commission.

Recommandation

La décision de la Poste est conforme aux dispositions légales et permet de garantir un service postal de qualité dans la région concernée. La Commission Offices de poste estime donc qu'il n'y a pas lieu de la contester.

Commission Offices de poste

Le président

sig. Th. Wallner

Thomas Wallner

Destinataires

- Commune de S-chanf, conseil communal, administration communale, chesa cumünela, 7525 S-chanf
- La Poste Suisse, Viktoriastrasse 21, case postale, CH-3030 Berne